



Aix en Provence

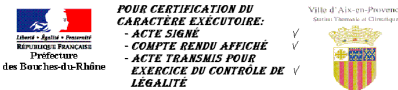
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-298**

Séance publique du

29 septembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140929-51287-DE-1-1_0
Date de signature : 30/09/2014
Date de réception : mardi 30 septembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : DESAFFECTATION DU BATIMENT 1 DU GROUPE SCOLAIRE JOSEPH D'ARBAUD

Le 29 septembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/09/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Laurent DILLINGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : S. DIJON

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Coordinatrice de l'EducationRAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2014**Nomenclature : 3.5**

Autres actes de gestion du domaine public

RAPPORTEUR : Madame Brigitte DEVESA**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN****OBJET** : DESAFFECTATION DU BATIMENT 1 DU GROUPE SCOLAIRE JOSEPH D'ARBAUD- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville souhaite engager la procédure de désaffectation des locaux de l'ancienne école Joseph d'Arbaud 1, située rue Charloun Rieu – 13090 Aix-en-Provence (*plan ci-joint*).

En effet, suite à une forte diminution des effectifs, constatée depuis plusieurs années, un regroupement des deux écoles d'Arbaud 1 et d'Arbaud 2 a été effectué à la rentrée scolaire 2012/2013 sur l'école Joseph d'Arbaud 2.

Ce bâtiment, laissé vacant, est actuellement occupé, pour une grande partie par la Mission Locale, le reste étant partagé entre le Centre Médico Scolaire et diverses associations.

C'est la raison pour laquelle, il est proposé de désaffecter l'ensemble de ce bâtiment afin de la sortir du patrimoine scolaire pour l'intégrer au domaine communal de droit commun.

Conformément à la procédure en vigueur, Monsieur le Préfet, saisi de cette proposition, à émis un avis favorable après avoir recueilli celui de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Bouches du Rhône.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** la désaffectation du patrimoine scolaire du Bâtiment Joseph d'Arbaud 1 situé sur la parcelle PL0034 – rue Charloun Rieu – 13090 Aix-en-Provence.

DL.2014-298 - DESAFFECTATION DU BATIMENT 1 DU GROUPE SCOLAIRE JOSEPH
D'ARBAUD-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

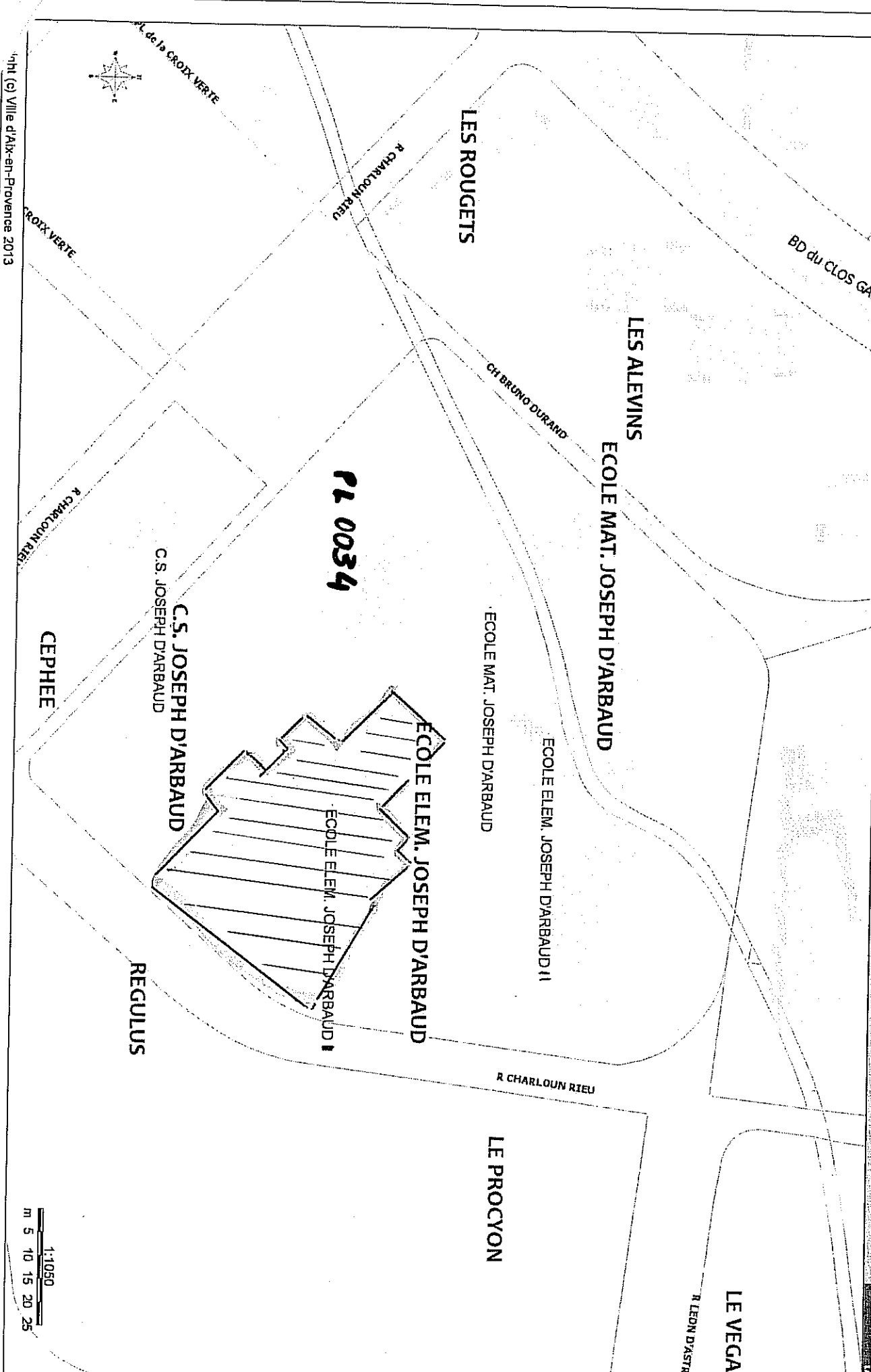
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/09/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

Saisir un titre



R1 0034

ECOLE ELEM. JOSEPH D'ARBAUD

ECOLE ELEM. JOSEPH D'ARBAUD

C.S. JOSEPH D'ARBAUD

REGULUS

CEPHEE

LES ROUGETS

LES ALEVINS

ECOLE MAT. JOSEPH D'ARBAUD

ECOLE MAT. JOSEPH D'ARBAUD

ECOLE ELEM. JOSEPH D'ARBAUD II

LE PROCYON

LE VECA

R LEON D'ASTROS

CH BRUNO DURAND

R CHARLOUN RIEU

R de la CROIX VERTE

